



Offre de stage technicien foncier expropriation, enquête parcellaire, géomètre

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES

L'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY), établissement public industriel et commercial de l'Etat, a été créé par décret du 13 septembre 2006 sur l'instigation du conseil général des Yvelines. Il est opérateur foncier public au service des collectivités locales sur l'ensemble du territoire des Yvelines. Son action consiste à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières de nature à faciliter l'aménagement. Il est également habilité à procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

LE STAGE

Contexte :

De nombreuses opérations de l'EPFY approchent de leur terme et leur achèvement passe souvent par la nécessité d'exproprier les derniers biens non acquis. Face à cette multiplication des dossiers d'expropriation devant être déposés en Préfecture en 2012, ce stage doit apporter un soutien au pôle ingénierie foncière, essentiellement pour la partie enquêtes parcellaires (production de plans et états parcellaires).

Mission :

Sous l'autorité du responsable du pôle ingénierie foncière, vous aurez les missions suivantes :

- Recherche de propriétaires réels :
 - Exploitation des données du cadastre ;
 - Sollicitation et exploitation des renseignements hypothécaires ;
 - Sollicitation et exploitation des actes d'état civil et officiel pour la totalité des propriétaires ;
 - Production de l'état parcellaire (tableau) à insérer au dossier d'enquête parcellaire, soumis à enquête publique.

- Formalisation de la cartographie correspondante :
 - Vérifications sur plan de l'ensemble des données foncières recueillies sur les propriétés concernées par l'expropriation ;
 - Production de plan parcellaire à insérer au dossier d'enquête parcellaire, soumis à enquête publique ;

- Suivi au cours de la procédure :
 - Mise à jour et suivi des notifications individuelles préalables à l'enquête parcellaire ;
 - Montage des demandes de cessibilité consécutives à l'obtention de la DUP ;
 - Publication d'ordonnances d'expropriation.

- Soutien général à l'élaboration du dossier d'expropriation :

En second lieu, et dans la mesure du possible en parallèle de ces tâches principales, le technicien foncier pourra être sollicité pour contribuer à l'élaboration et au suivi du reste du dossier d'expropriation :

- Production de plans destinés au dossier d'utilité publique,
- Contribution à la vérification et à la finalisation de l'ensemble du dossier devant être déposé en Préfecture (DUP, parcellaire, Mise en compatibilité).

Profil requis :

Vous êtes technicien géomètre, géomètre-expert stagiaire ou ingénieur-géomètre stagiaire (dernière année du cursus Bac+5).

Durée du stage :

6 mois minimum et jusqu'à 1 an

Rémunération et avantage en nature :

- 80% du SMIC ;
- Attribution d'un ticket restaurant pour chaque jour travaillé d'une valeur de 8.80€ ;
- Remboursement des frais de transport domicile-travail à hauteur de 100% du tarif étudiant de transport en commun mensuel (carte imagin'R), au prorata du temps de présence.

Contact :

Pour ce stage basé à Versailles, merci d'adresser vos candidatures (CV, lettre de motivation) à :

Sylvie GIACOMOTTO, responsable des ressources humaines

EPFY - 2, esplanade Grand Siècle - 78000 Versailles

Ou par courriel : rh@epfy.fr